

**DÉLÉGATION TERRITORIALE DE LA MAYENNE**  
**Sécurité sanitaire des personnes et de l'environnement**

Affaire suivie par : G. Tessier  
Tél. : 02 49 10 48 14  
Mél. : ars-dt53-sspe@ars.sante.fr

Référence à rappeler : ARS Avis recevabilité IMAYE 2017-01-27.docx  
V/référence : courrier préfecture DRLP du 23 janvier 2017  
Pièce(s) jointe(s) :

Direction Régionale de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement

Unité territoriale de Laval

Cité administrative Saint-Nicolas  
Rue Mac Donald - BP 73875  
53030 LAVAL

Laval, le 27 janvier 2017

**Objet :** Recevabilité dossier autorisation ICPE – IMAYE Graphic – extension Offset - Laval

Vous avez sollicité mon avis sur la recevabilité du dossier de la demande de la société Imaye Graphic, afin d'être autorisée à exploiter, après l'installation d'une nouvelle ligne offset, son imprimerie ZI des Touches au 96 rue Henry Becquerel à Laval.

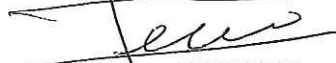
J'ai l'honneur de vous faire connaître, concernant la recevabilité du dossier que je le considère comme simple, complet et suffisamment adapté aux enjeux sanitaires. Je n'ai pas de remarque réhibitoire pour la poursuite de la procédure.

Concernant ma contribution à l'avis de l'Autorité Environnementale, je vous fais part ci-après, de mes principales observations sur ce dossier :

- L'imprimerie dispose de 5 cheminées pour ses rejets atmosphériques dont 2 pour les chaudières avec des flux peu conséquents et 3 pour les rejets des rotatives dont une pour dispose d'un traitement centralisé par incinération des composés organiques volatils (COV) pour plusieurs rotatives KBA. La simulation de la dispersion des COV globalisée avec un seul flux et à partir d'un seul point de rejet par le logiciel SCREEN 3 me paraît suffisante, notamment en raison des résultats des niveaux relativement faibles des concentrations en COV résiduels et du faible potentiel de dangerosité de ces substances (assimilées à des hydrocarbures benzéniques en C9-C12, les solvants renfermant une proportion d'hydrocarbures aromatiques).
- Selon l'identification des dangers, et parmi les principales molécules sélectionnées comme susceptibles d'avoir un impact sanitaire sur l'environnement des installations, aucune ne dispose d'une valeur toxique de référence (VTR). Pour les COV, assimilés ici à des hydrocarbures benzéniques en C9-C12, un calcul de l'indice de risque a été effectué à partir de la valeur moyenne d'exposition (professionnelle) VME pour ces composés. Cependant, en l'absence de VTR pour une substance, la quantification des risques n'est pas envisageable et l'indice de risque calculé dans cette étude n'est pas utilisable (*Note d'information DGS N° DGS/EA1/DGPR/2014/307 du 31 octobre 2014*). Une comparaison des valeurs de concentrations modélisées avec celles rencontrées habituellement dans différents milieux urbains ou industriels aurait suffi.

- Un état initial de la qualité des sols réalisé en 2014 pour la constitution de ce dossier d'autorisation intègre 3 incidents d'exploitation avec perte d'hydrocarbures au droit du site. Si les migrations verticales semblent limitées et peu conséquentes, l'étude recommande de vérifier par de nouveaux sondages la migration latérale autour des points S4 et S6. Il convient de porter une attention particulière aux risques de pertes accidentelles de solvant. Pour information, une surveillance de l'état des milieux est organisée régulièrement par Laval agglomération sur l'ensemble du bassin versant du bassin d'orage de la zone des Touches en raison d'arrivées fréquentes d'hydrocarbures dans cet ouvrage et de la fragilité du milieu récepteur (étang de Barbé et rivière Saint Nicolas). Cette étude recommande par ailleurs une Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS) pour s'assurer de la compatibilité d'usage du sol en interne à l'établissement autour du point S2 situé à l'intérieur des bâtiments.
- Concernant les nuisances acoustiques, à 100m de l'imprimerie, distance de la première zone à émergence réglementée, l'influence d'Imaye-Graphic n'est plus perceptible de jour et peu en période nocturne.

P/Le délégué départemental  
Pour la responsable du département sécurité sanitaire  
des personnes et de l'environnement,  
L'ingénieur d'études sanitaires,

  
Gérard TESSIER

Copie : Préfecture de la Mayenne, DRLP